



## **AFFAIRE SPERISEN : LE TRIBUNAL FÉDÉRAL CONFIRME LA CONDAMNATION DE L'ANCIEN CHEF DE LA POLICE GUATÉMALTÈQUE**

**Le Tribunal fédéral (TF) a confirmé la condamnation d'Erwin Sperisen à 15 ans de prison. Le 27 avril 2018, la justice genevoise avait reconnu l'ancien chef de la police guatémaltèque (PNC) coupable de complicité dans l'assassinat de sept détenus dans la prison de Pavón en 2006. L'ONG TRIAL International, qui travaille sur le dossier depuis bientôt dix ans, se réjouit de ce que justice ait enfin été rendue et que le verdict soit maintenant exécutoire. Selon les informations disponibles à l'heure où nous écrivons, Erwin Sperisen aurait d'ores-et-déjà été écroué.**

*« Cette décision a été accueillie avec un énorme soulagement par les proches des victimes qui obtiennent enfin justice et pourront désormais panser leurs plaies », a déclaré Philip Grant, directeur exécutif de TRIAL International. « C'est également un grand jour pour la justice au Guatemala. »*

### **UN VERDICT HISTORIQUE ET SANS APPEL ...**

Arrêté en 2012, Erwin Sperisen, avait été condamné lors d'un **troisième procès en 2018** à 15 ans de prison. C'est contre ce verdict que l'accusé avait fait recours devant le TF. En confirmant la condamnation d'Erwin Sperisen, celui-ci écarte la dernière tentative de la défense en balayant les multiples théories du complot avancées par M. Sperisen et ses défenseurs.

Ainsi, selon le TF, qui balaie, dans un arrêt de 69 pages, les griefs de la défense: *« La condamnation de l'intéressé comme complice de sept assassinats et la peine de 15 années de privation de liberté de prêtent pas le flanc à la critique. »* La Cour reprend également les constatations de la Cour de Justice genevoise, selon laquelle Erwin Sperisen *« avait accepté d'apporter son concours à une entreprise consistant (...) à éliminer comme des animaux nuisibles des hommes (...) qui ne lui avaient rien fait et qu'il ne connaissait d'ailleurs pas, mais qui étaient placés sous la protection de l'État, et donc sous la sienne. »*

Pour **Bénédict De Moerloose**, responsable du programme Procédures et enquêtes internationales de TRIAL International, cette décision est une historique. L'avocat et son équipe n'ont en effet pas compté les heures passées à constituer le dossier contre M. Sperisen depuis que TRIAL International s'est saisie de l'affaire en 2009. Un travail de longue haleine que l'ONG n'aurait pas pu fournir sans l'aide des organisations partenaires au Guatemala. *« Cette décision grave dans le marbre le fait qu'Erwin Sperisen a participé à une opération d'élimination de prisonniers. Cette décision est également un hommage aux organisations de la société civile aux côtés desquelles TRIAL International a combattu dès le début »,* souligne l'avocat.

### **... ET DES RÉPERCUSSIONS AU GUATEMALA**

Pour tous ceux qui luttent contre l'impunité au Guatemala également, cette décision apportera certainement une lueur d'espoir. Le besoin d'une justice indépendante et impartiale y est en effet plus criant que jamais, alors que la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala (CICIG), a été dissoute le 3 septembre 2019, suscitant les pires craintes pour le fonctionnement de la justice, et que le nouveau président, un proche d'Erwin Sperisen, a notamment été élu sur la promesse de rétablir la peine de mort. |

# L'AFFAIRE SPERISEN EN BREF

## ERWIN SPERISEN

Né le 27 juin 1970, Erwin Sperisen dispose de la nationalité suisse et guatémaltèque. Chef de la police civile nationale du Guatemala (PCN) d'août 2004 à mars 2007, il est chargé de diriger et d'assurer le fonctionnement des différents corps de police du pays. En 2007, il démissionne et part s'installer à Genève.

## CONTEXTE

En 2006, une opération est organisée afin de reprendre le contrôle de la prison Pavon, située proche de la ville de Guatemala. Plus de 3 000 agents de la PNC, de l'armée et des autorités pénitentiaires sont mobilisés. Durant cette opération, sept détenus sont localisés, arrêtés puis exécutés. La scène de crime a été maquillée pour donner l'impression que ces décès résultaient d'un affrontement armé.

## CHRONOLOGIE DE L'AFFAIRE

<b>Début 2008</b>	Après avoir été informées de sa présence sur le territoire, des ONG suisses déposent une dénonciation pénale contre M. Sperisen auprès du Ministère public du canton de Genève.
<b>2009</b>	TRIAL International et l'OMCT déposent une seconde dénonciation pénale contre Erwin Sperisen auprès du Ministère public genevois.
<b>Août 2010</b>	Le Guatemala émet un mandat d'arrêt international contre Erwin Sperisen.
<b>Août 2012</b>	M. Sperisen est arrêté sur ordre du Ministère public genevois et détenu à la prison de Champ-Dollon.
<b>Juin 2014</b>	Le Tribunal criminel genevois reconnaît coupable Erwin Sperisen en tant que co-auteur de six assassinats et en tant qu'auteur direct d'un autre lors des événements à la prison de Pavon. Il le condamne à la prison à vie. Erwin Sperisen fait appel de ce jugement.
<b>Juillet 2015</b>	La Chambre d'appel confirme la peine de prison à perpétuité et condamne M. Sperisen pour les sept assassinats perpétrés dans la prison de Pavon. Elle le déclare en outre coupable du meurtre de trois fugitifs du pénitencier Infiernito. Erwin Sperisen fait recours contre cette décision auprès du Tribunal fédéral.
<b>Juin 2017</b>	Le Tribunal fédéral annule le jugement de la Cour d'appel de Genève et ordonne un nouveau procès. Il reconnaît toutefois que des exécutions extrajudiciaires ont été commises par les forces de police.
<b>Avril 2018</b>	La Cour de Justice genevoise condamne M. Sperisen à 15 ans de prison. Il fait appel de cette décision devant le Tribunal fédéral.
<b>Novembre 2019</b>	Le Tribunal fédéral confirme le verdict de culpabilité rendu par la Chambre d'appel ainsi que la peine fixée à 15 ans de prison.

## CONTACTS MEDIAS

**Jean-Marie Banderet**

Chargé de communication

+41 79 192 37 44

[media@trialinternational.org](mailto:media@trialinternational.org)

TRIAL International est une organisation non-gouvernementale qui lutte contre l'impunité des crimes internationaux et soutient les victimes dans leur quête de justice. TRIAL International adopte une approche innovante du droit, ouvrant un chemin vers la justice pour les survivants de souffrances indicibles. L'organisation offre une assistance juridique, saisit la justice, développe les capacités des auteurs locaux et plaide en faveur des droits humains.

### Contact medias

[media@trialinternational.org](mailto:media@trialinternational.org)

+41 79 192 37 44

[trialinternational.org](http://trialinternational.org)

@trial